



**NORMES ET MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES EN MATIÈRE  
D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE GESTION  
DES RISQUES PHYTOSANITAIRES**

**COMITÉ SPS DE L'OMC - SÉANCE THÉMATIQUE PROPOSÉE**

**COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE**

La communication ci-après, reçue le 6 septembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation du l'Union européenne.

**APERÇU DE LA SÉANCE**

Les normes internationales sur la préservation des végétaux établies par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) visent, d'une part, à protéger l'agriculture durable et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale, l'environnement et la biodiversité ainsi que, d'autre part, à faciliter le développement économique et un commerce sûr. Au fil des ans, la CIPV a élaboré de nombreuses directives importantes, telles que la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 20: Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations, qui constitue le fondement de l'organisation et de la réglementation d'un commerce sûr pour les végétaux et les produits végétaux. D'autres réalisations importantes de la CIPV à mettre en avant dans ce contexte sont la NIMP n° 2 (Cadre de l'analyse du risque phytosanitaire), la NIMP n° 11 (Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine) et la NIMP n° 21 (Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine).

Bien que ces réalisations visant la simplification des procédures facilitent le commerce international, les procédures d'approbation des végétaux et des produits végétaux, y compris les fruits et légumes, peuvent encore se révéler complexes et parfois longues et contraignantes.

Cette séance thématique sera l'occasion pour les Membres de l'OMC d'accroître leur connaissance des normes internationales pertinentes, d'avoir un aperçu global de la situation épidémiologique actuelle en ce qui concerne les principaux organismes nuisibles et d'échanger au sujet des meilleures pratiques permettant d'effectuer une analyse des risques phytosanitaires de manière efficace ainsi que d'appliquer des options de gestion des risques efficaces et favorisant le commerce.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**1 INTRODUCTION**

**2 APERÇU: NORMES INTERNATIONALES, SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE MONDIALE ET INCIDENCE ÉCONOMIQUE**

- FAO
- CIPV

**3 ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES ET MEILLEURES PRATIQUES**

- Évaluation des risques
- Gestion des risques
- Communication sur les risques

**4 ÉTUDES DE CAS**

**5 OBSERVATIONS FINALES**

---